



Le Bulletin Municipal de Frise



Chers concitoyens et amis de Frise,

Comme si les années que nous venons de vivre, avec la pandémie ne suffisait pas, la Guerre que l'on pensait derrière nous resurgit au centre de l'Europe entre la Russie et l'Ukraine. Le Monde devient instable avec des conséquences dramatiques pour les peuples ; morts, destructions, peur du lendemain.

Les effets se font sentir immédiatement. Chez nous et dans notre quotidien, sur tous les plans !

La solidarité n'est pas un vain mot. C'est une nécessité et nous devons faire face.

Dans notre village, pour cette année, les élections ont pris une large place avec la présidentielle et les législatives. Ces dernières élections ont eu pour résultat un changement radical, puisque le Rassemblement National passe en tête. C'est la démocratie !

La petite commune de Frise continuera à se faire entendre. Ensemble, agissons pour maintenir un village vivant, accueillant et de profiter du bien-être grâce à notre espace environnemental privilégié qui constitue notre atout majeur.

Au niveau des projets et des chantiers, celui du restaurant « La Sarcelle » a connu un retard conséquent dû à un artisan qui a failli à sa tâche et son honnêteté. Un dossier juridique est en cours pour récupérer l'avance de 30% versée sur les travaux avec le concours de la perception. Nous avons pu retrouver un autre artisan sérieux et terminer ce chantier. C'est une belle réalisation !

Les repreneurs, M. et Mme POIX, ont signé le bail le 18 janvier 2023, dix ans après la fermeture en 2013 de l'établissement. Nous leur souhaitons une vive réussite dans leur entreprise et j'espère que nous serons solidaires pour le seul commerce de notre village.

Concernant la création d'un parking, le projet est en place. Il nous reste à travailler pour solliciter les financements. Il s'agit d'un montage qui prend du temps mais je suis confiant pour ce projet !

Il répond aux besoins des activités touristiques ; le Belvédère, la Véloroute et diverses activités de tourisme vert que la Société, notamment le monde urbain, recherche chez nous.

Nous développons et nous sollicitons des aides pour l'intérêt général ! Pour le Belvédère, la fréquentation avoisine les 20 000 visiteurs.

Sur la thématique de la sobriété énergétique, suite à une étude demandée à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, nous avons maintenu la décoration de Noël et l'éclairage public la nuit. Cette décision a été prise à l'unanimité en réunion de Conseil Municipal. En effet, l'étude démontre que l'économie serait dérisoire. Comme je le rappelle, nous sommes passés à un dispositif d'éclairage public avec des LEDS il y a trois années. La conjoncture nous conforte amplement dans notre décision, puisque les économies réalisées sont de l'ordre de 45%, malgré les augmentations tarifaires constatées.

Le logement communal a été libéré par M. FACON et Mme GARBE, suite à leur séparation. Quelques retouches de peinture ont été effectuées et le grenier a été isolé. Cependant, les radiateurs sont à changer avant de pouvoir relouer. Le logement a été attribué à un futur locataire.

La Fibre est enfin chez nous. Ce fut long. Il ne vous reste plus qu'à contacter les opérateurs pour être raccordé.

Au niveau des étangs, le dossier est lourd et compliqué. Avec le concours de la Communauté de Communes, l'étude pour les travaux est avancée. Ceux-ci devraient commencer d'ici deux ans maximum. Le changement climatique et l'envasement fait que la pêche devient difficile et le comportement de certains pêcheurs aussi ! J'espère que nous aboutirons au plus vite.

Pour l'Eglise, nous attendons le Conseil Régional et le référent qualifié pour entreprendre le dossier.

Notre Comité des Fêtes a eu une nouvelle présidente en la personne d'Alice TREBAUX. Avec toute l'équipe du Comité, la commune a pu reprendre les festivités et les activités, qui je pense, seront plus importantes cette année.

Mais pour le bien, il faut des bras, on n'a rien sans rien et l'investissement de chacun est indispensable pour faire vivre notre village.

Concernant nos aînés, nous avons quatre personnes dont trois (Mme HEYSEN, Mme POUPART et Mme CLEMENT) qui résident en maison de retraite. Mme QUINTARD s'est rapprochée de ses enfants. J'ai une pensée pour elles.

Je tiens à mettre à l'honneur les personnes qui s'occupent de leurs voisins avec des difficultés, principalement de santé, et celles qui, au quotidien, aident et accompagnent en apportant les soins nécessaires.

Enfin gardons espoir, soyons sûrs que le meilleur est à venir.

C'est dans cet état d'esprit que l'ensemble du Conseil Municipal et le personnel communal vous souhaitent une excellente année 2023 et tous nos vœux de bonne santé à vous, ainsi qu'à celles et ceux qui vous sont chers.

Votre Maire,

Michel RANDJIA

NOS VŒUX EN MATIÈRE DE CIVISME

2023 marque également la mise en place de la collecte incitative des déchets, après une année 2022 synonyme « d'année test ».

Nous observons très fréquemment qu'il est opéré à des dépôts sauvages aux différents points de levée des containers de notre commune (voir photo ci-contre). Cette situation ne peut pas perdurer.

Nous demandons à chacun et à chacune de faire preuve de civisme notamment sur le plan du tri des déchets. Nous vous rappelons que vous avez été destinataires il y a quelques mois de guides de tri émis par la Communauté de Communes qui en détaille précisément les modalités (consultable également en ligne).



Exemple de dépôt sauvage sur le territoire de la commune

Les déchetteries communautaires (Albert, Acheux-en-Amiénois et Bray-sur-Somme) sont accessibles gratuitement par les habitants du territoire sur présentation d'une carte de déchetterie qui peut être émise et retirée en mairie.





Comme il a été évoqué lors de la dernière édition du bulletin municipal, la commune a engagé des travaux concernant la réhabilitation de la Sarcelle après un conséquent travail d'étude, de conception et de coordination pour mener à bien ce projet. Les travaux commencés en toute fin d'année 2021 sont désormais achevés permettant une ouverture de l'établissement à la fin du mois de janvier 2023.

Le calendrier prévisionnel original laissait apparaître une date de fin de travaux au printemps 2022. La défection d'une entreprise a causé d'importants retards dans l'avancement du chantier. Il s'agit de la raison pour laquelle le planning défini avant les travaux n'a pu être respecté.

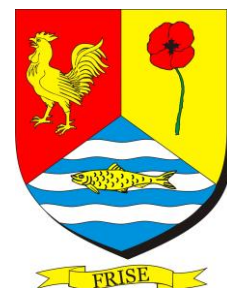
Une solution a été trouvée de manière réactive avec le recours à un artisan sérieux.

Dans le cadre de cette opération d'envergure pour notre petite commune (coût d'environ 400 000 € TTC), nous tenons à remercier chaleureusement l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour leur précieux concours, qui se décompose comme suit :

Conseil Régional des Hauts-de-France :	125 743 €
Etat (dispositif de la DETR) :	80 359 €
Conseil Départemental de la Somme :	40 000 €
Communauté de Communes du Pays du Coquelicot :	20 000 €
Soit un total de	266 102 €

Le reste à charge pour la commune s'élève à 20% du montant HT de l'opération.

Dorénavant et maintenant que le bâtiment est prêt à l'emploi, nous souhaitons la meilleure réussite qui soit à M. et Mme POIX, gérants de la Sarcelle, dans l'activité de l'établissement.



LE PROJET DE CREATION D'UN PARKING COMMUNAL

La commune de Frise a décidé en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2022 d'approuver le projet de création d'un parking communal.

L'objectif de la construction de cet équipement a plusieurs finalités :

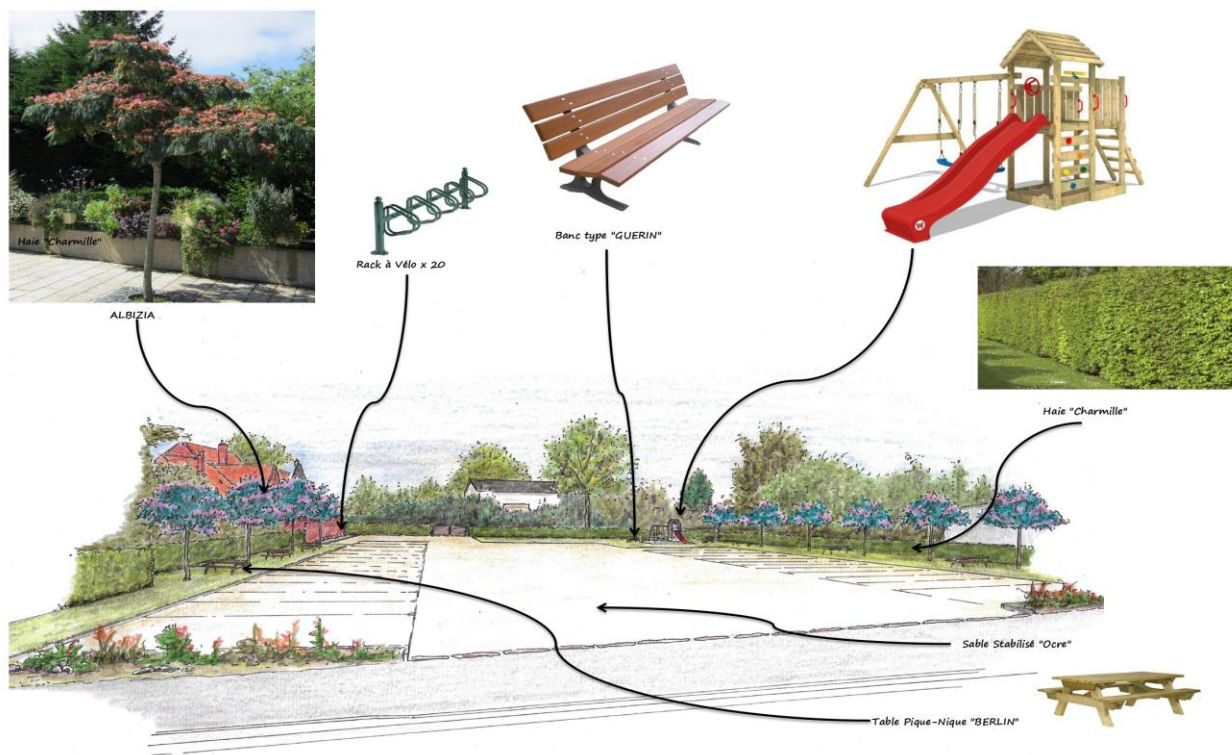
- Permettre au café-restaurant de la Sarcelle récemment réhabilité de disposer d'une aire de stationnement pour sa clientèle
- Permettre aux habitants de la commune et aux visiteurs de pouvoir stationner leur véhicule
- Mettre à disposition un espace agréable avec une aire de jeux pour les enfants ainsi que des tables de pique-nique pour les randonneurs et promeneurs

Ce parking a été pensé avec le souci d'utiliser des matériaux respectueux de l'environnement.

Avec l'apport des plantations d'arbres et de haies, la commune a insisté sur le fait que cet espace s'insère parfaitement dans le cœur de la commune, dans la continuité même du développement du tourisme vert local.

Cet équipement revêt un intérêt multidimensionnel ; un service au commerce local, aux habitants et pour le tourisme local puisque, par exemple, la Véloroute connaît une importante fréquentation. Ce dernier point a été également déterminant dans la concrétisation du projet d'acquisition de l'ancien restaurant par la commune puis ensuite de sa réhabilitation.

En résumé, la création d'un parking communal, avec ces caractéristiques, renforcera l'attractivité de la commune et apportera un service supplémentaire aux habitants.



En ce qui concerne les finances communales, les réalisations des dernières années laissent apparaître une baisse importante des recettes liées à la pêche, faisant suite aux baisses conséquentes des dotations de l'Etat depuis 2014.

De ce fait, les excédents de fonctionnement réalisés depuis 2018 se sont réduits. Pour autant, la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de conserver un équilibre qui évite de recourir à des leviers financiers, tels que la révision des taux d'imposition. Sur ce point, le Conseil Municipal porte un intérêt particulier à ne pas procéder à d'augmentation des taux de fiscalité directe locale (notamment de la Taxe Foncière après la suppression de la Taxe d'Habitation), qui figurent parmi les plus bas du secteur et de la catégorie des communes de moins de 500 habitants.

Les investissements réalisés l'ont été au regard des capacités de financement de la commune. Pour les projets amortissables sur le long terme, le recours à l'emprunt a été privilégié au regard des faibles taux au moment de leur sollicitation. Les investissements de la commune sont de trois ordres : la redynamisation de l'activité (projet de la Sarcelle), l'extension du patrimoine communal (acquisition d'étang et de terrain) et la réalisation de gros travaux de réfection et d'entretien (voiries, mises aux normes, entretien de nos étangs ou encore le futur projet de réhabilitation de la toiture de l'Eglise).

Le projet de la Sarcelle répond à deux de ces principes. L'acquisition pour un coût très raisonnable a permis d'inscrire l'immeuble dans le patrimoine de la commune et sa réhabilitation correspond au plus important projet communal depuis plusieurs années. Ce projet est subventionné à 80 %, comme indiqué dans l'article dédié au projet, ce qui ne laisse qu'un reste à charge pour la commune de 20 % du montant total des travaux. Les annuités d'emprunt concernant cette opération sont couvertes par la perception future du loyer des exploitants de l'établissement.

Le projet de création de parking communal s'inscrit dans cette même lignée avec la recherche de l'équilibre financier par la sollicitation de financements publics et sera un des points forts de 2023.

À l'heure actuelle, bien que les montants des investissements réalisés paraissent très importants, l'enjeu financier majeur de la commune se situe dans la stabilisation des recettes de fonctionnement et la poursuite d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

UNE MAISON FRANCE SERVICES À ACHEUX-EN-AMIENOIS



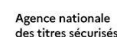
Depuis le 1er septembre 2022, une structure France Services a vu le jour à Achoux-en-Amiénois au 17 rue de Bertrancourt dans les anciens locaux de la Trésorerie.

Ce service permet aux usagers de réaliser dans un même lieu l'ensemble des démarches administratives liées aux grands services publics nationaux que sont la DGFIP, L'Assurance Maladie, Pôle Emploi, la CAF, La Poste pour l'offre numérique ou encore les demandes de titres d'identité avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Stéphanie et Marie-Cécile vous y accueillent le lundi de 9h à 12h, le mercredi de 13h à 16h et le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h puis de 13h à 16h.



Julien, notre secrétaire de mairie, a participé à l'élaboration de ce projet et est devenu le responsable de la structure dans le cadre de ses fonctions d'encadrement au sein de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.



L'année 2022 fut l'occasion, à la faveur de meilleures conditions sanitaires, de retrouver un calendrier des festivités plus fourni.

Le Repas des Aînés, comme chaque année a été rassembleur et un moment attendu dans la vie de notre commune ; un beau rassemblement avec notamment le concours des membres du Comité des fêtes pour la décoration à la main des tables. Le Marché de Noël a été renouvelé cette année après le succès de l'édition 2021. Malgré le travail fourni par Comité des Fêtes pour organiser l'évènement, une fréquentation plus importante était attendue. Rendez-vous l'année prochaine pour la 3^{ème} édition. Enfin, à l'occasion des fêtes de Noël, les jouets ont été distribués aux enfants ainsi que les colis à nos aînés.

Merci à tous pour ces moments de partage !

Le Repas des Aînés



Le Marché de Noël



Le Noël des enfants et des aînés



Mais aussi...

La finale de la Coupe du Monde de Football 2022



Le Dimanche 18 décembre 2022, à l'occasion de la finale de la Coupe du Monde de Football, une projection du match a été réalisée dans la salle des fêtes afin d'encourager les Bleus dans leur quête d'une troisième étoile.

Malheureusement, ce soutien n'aura pas suffi pour battre l'Argentine qui sera sacrée à l'issue de la séance de tirs aux buts.

Le Trail des Anguillères

Le 3 Avril 2022 et pour sa troisième édition, le Trail des Anguillères, organisé par le Rotary Club de Péronne, a rassemblé 595 participants.

Les bénéfices de la journée ont été reversés à l'association « Aux lames de joie », qui œuvre pour équiper des unijambistes avec des lames en carbone dans le but de pratiquer du sport.

La quatrième édition aura lieu le 2 avril 2023. Quatre courses en mode trails (5 km, 13 km, 23 km et 33 km) et deux marches (5 et 13 km) seront proposés aux participants.



Le Comité des Fêtes

Lors de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes qui s'est tenue le 13 janvier 2023, la composition du bureau a été modifiée comme suit :

Présidente : Alice TREBAUX

Vice-Présidente : Patricia MAROSE

Trésorière : Céline QUIDE

Secrétaire : Céline MAROSE

Membres actifs élus par le bureau : Martine DUCHATEAU, Daniel GRAMONT, Jacky PILLE



Les rendez-vous suivants ont été définis pour l'année 2023 :

9 Avril 2023 : Bourse aux Plantes

16 Juillet 2023 : Brocante

5 Novembre 2023 : Repas des Aînés

19 Novembre 2023 : Bourse aux jouets

3 Décembre 2023 : Marché de Noël

10 Décembre 2023 : Arbre de Noël des Enfants et des Aînés



Le rempoissonnement s'est déroulé le dimanche 10 décembre 2022 en fin de matinée. La commande effectuée auprès de la pisciculture Vasseur se compose des éléments suivants :

300 kg de carpes
200 kg de tanches
400 kg de gardons
150 kg de brochets

Avis aux amateurs de pêche

*Des lots de pêche sont disponibles à la location.
N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie
pour plus d'informations.*

Malgré la conjoncture économique, qui entraîne notamment des hausses de coûts et la baisse des revenus domaniaux liés à l'exploitation des étangs constatée depuis quelques années, le Conseil Municipal a tenu à reconduire, dans les mêmes quantités, la commande des années précédentes. Un arbitrage sera opéré à l'automne 2023 pour réajuster ou non le contenu de cette commande.

LA SOCIETE DE CHASSE DE FRISE



La Société de Chasse a accueilli cette année deux nouveaux chasseurs : Loïc Frison et Clément Thévenin. Clément est un jeune chasseur natif du village. Nous le félicitons pour le prélèvement de son tout premier chevreuil (photo ci-contre). La Société de Chasse continue son engagement pour la préservation du petit gibier ainsi que de la petite faune (agraineage, piégage des nuisibles...). D'ailleurs, nous remercions la commune pour la subvention accordée qui nous est bien utile pour l'achat de petit matériel et du grain.



Pour l'édition 2022 du Concours des Villes et Villages Fleuris, Frise a reçu le 2^{ème} Prix d'Honneur.

Nous remercions les membres de la Commission fleurissement ainsi que Thibaut, notre agent technique, pour la qualité du travail réalisé tout au long de l'année et pour sa disponibilité.



TEMOINS DE NOTRE HISTOIRE

Nous avons tous, dans nos villages, des lieux, des édifices vernaculaires plus ou moins modestes, qui sont les témoins de notre histoire. Il faut prendre le temps d'aller au hasard des chemins les découvrir. Souvent isolés ou nichés à l'abri des regards, ils sont dépositaires d'événements oubliés dans notre monde en perpétuel mouvement.

A Frise, dans notre petit village blotti dans la vallée de la Haute Somme, souvent détruit par la folie des hommes au fil des siècles, on peut trouver des lieux insolites, étonnamment paisibles, où l'on a vraiment le sentiment de se ressourcer.

- **La Croix de pierre**

Ainsi, surplombant la vallée, sur le côté de la route montant sur le plateau, au lieu-dit « La remise de la Croix de pierre », elle est là, discrète, cette Croix, mais sans doute pas indifférente au temps qui passe.

Dans le département de la Somme, on peut trouver d'autres Croix de pierre. Par exemple, dans le Ponthieu ou le Vimeu. Celle de Fontaine sur Somme a une certaine ressemblance avec la nôtre.

Elles datent sans doute du Moyen-Age.

Au printemps 1972, informés par un ami agriculteur de la présence d'une Croix de pierre sur les hauteurs du village, enfouie lors de travaux de réfection de la route, nous nous employâmes à la retrouver. A l'aide d'une sonde, nous avons suivi le talus herbeux longeant cette route et nous avons enfin détecté l'emplacement où elle se trouvait enterrée. Un morceau de la Croix qui avait été récupéré précédemment par un habitant du village a permis de la reconstituer au mieux. Avec la municipalité de l'époque, nous l'avons installée sur un socle, plusieurs cassures ne permettant pas de la positionner verticalement.



Le lieu est magique avec par contraste, en contre-bas un des plus beaux méandres de la Haute Somme et puis, un peu plus haut, une plaine qui a servi de terre de largage (nom de code " altitude") de 36 containers dans la nuit du 5 au 6 juillet 1944. Quelques jours plus tard, le 13 juillet, lors de la fête du village, la Gestapo d'Amiens déclencha plusieurs opérations de représailles dans les communes d'Herbécourt, Frise et Dompierre. La messe des morts avait lieu ce matin-là et les

allemands, encerclant l'église, arrêtaient plusieurs habitants qui furent déportés vers les camps de concentration en Allemagne, majoritairement à Buchenwald.

- **Le calvaire**

A mi-pente, contemplant notre village de Frise, le calvaire, le « calvaire rouge » disait-on autrefois, s'étonne d'être encore là, bien dressé, entouré de sa couronne de tilleuls.

En effet, ce lieu aujourd'hui bien entretenu, tranquille et rassurant a un passé mouvementé.

Pendant la Première Guerre Mondiale, des combats extrêmement violents se sont déroulés dans ce secteur et se sont prolongés tout au long de la guerre. Le village a été rapidement rasé et l'église détruite.

Plusieurs témoignages, sous des angles différents, sont parvenus jusqu'à nous.

Arthur KNAPP, appartenant au 3^{ème} régiment de Marche du 1^{er} Etranger, décrit la nuit de Noël 1914 dans une lettre à ses parents alors qu'il se trouve face au calvaire de Frise occupé par les allemands:

« Des deux côtés, il y avait sans doute un peu de tendresse dans les cœurs car personne n'a tiré : la nuit était pleine d'étoiles et on entendait des chants de Noël repris en chœur. A minuit, douze coups de fusil furent tirés côté allemand accompagnés de cris « Hurrah » et « Bonjour les français ». On entendait le débouchage de bouteilles de champagne. »

Le lendemain, aucun coup de fusil ne fut tiré sauf vers midi côté allemand. Arthur KNAPP s'est écrié : « Ne tirez pas c'est Noël ! » « Entangdhü... » lui fut-il répondu...

Ces faits ont été confirmés par un vieil ami dont les parents étaient encore à cette date dans leur maison à proximité et qui ont donc entendu les chants de Noël.

Blaise CENDRARS, auteur de « La main coupée », ayant servi également dans la Légion étrangère et à Frise en particulier, "imagine" une autre version plus éloignée de la réalité précédente. C'est l'histoire du gramophone racontée dans son livre qui décrit la vie au front.

Avec son escouade, ils se seraient approchés du calvaire où se trouvait l'ennemi pour y déposer

l'appareil de manière à diffuser "La Marseillaise".

En fait dans le journal de marche du régiment, il est consigné un fait d'armes à cette période-là, mais il s'agissait de mettre le feu à une meule de paille et ce n'était pas la nuit de Noël.

Pour conclure, la petite ou la Grande Histoire on la trouve souvent au hasard d'un chemin...



Bernard Lenglet

Gratin de fruits d'automne

Ingrédients

2 poires Conférence
1 pomme Chantecler
45 g poudre d'amande
20 g farine complète ou farine sans gluten de votre choix
1/2 càc bicarbonate
40 g sucre roux
2 cuillères à soupe fleur d'oranger
2 oeufs
40 g beurre fondu ou margarine
15 cl lait d'amande ou autre lait animal ou végétal
10 cl crème de soja ou crème fraîche
2 cuillères à soupe d'amandes effilées (*facultative*)



Préchauffer le four à 180°.

Dans un saladier mélanger la farine, la poudre d'amande et le bicarbonate.

Ajouter ensuite les oeufs préalablement battus, la fleur d'oranger et le sucre et mélanger vivement.

Puis verser le beurre fondu, la crème et le lait et fouetter de nouveau pour rendre le tout homogène.
L'appareil doit être lisse et sans grumeaux !

Peler et découper les fruits en morceaux, ni trop petits ni trop gros, puis les disposer dans le moule à gratin.

Verser la pâte par dessus les fruits et saupoudrer d'amandes effilées.

Enfin enfourner pour environ 45 minutes.

Votre gratin doit être juste doré sur le dessus et bien cuit à l'intérieur.

*Bon
Appétit*

Décès

M. Claude FACHE le 20 février 2022
 Mme Bernadette DEFONTAINE épouse MASSON le 17 avril 2022
 M. Pierre BRUNEL le 9 septembre 2022

Mariage

M. Guillaume THEVENIN et Mme Jennifer LIMON
 le 16 juillet 2022

Mariage de Guillaume THEVENIN et Jennifer LIMON

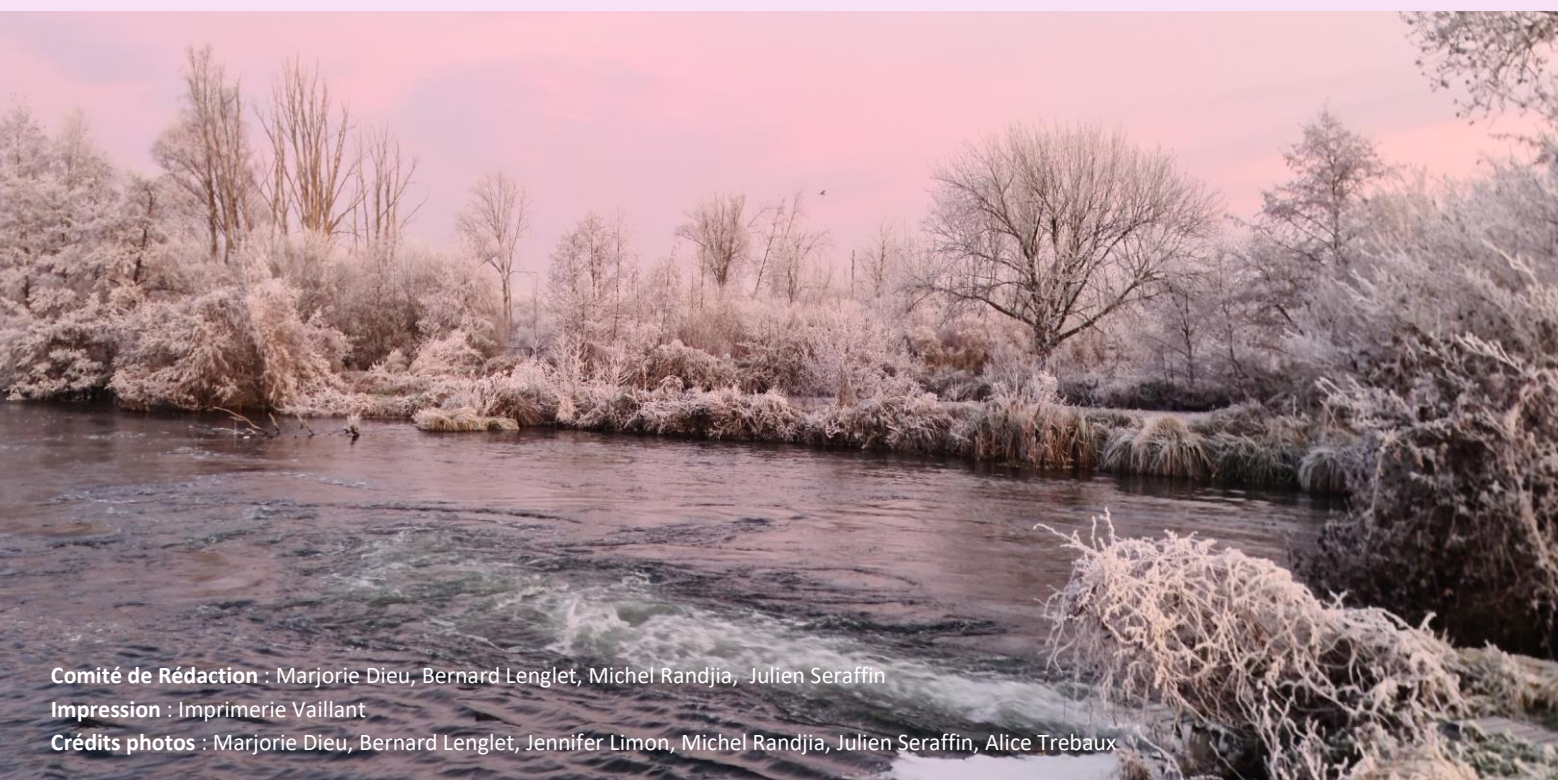


INFORMATIONS PRATIQUES

<p>Mairie</p> <p><u>Heures d'ouverture du secrétariat de mairie</u></p> <p>Lundi : de 14h à 16h</p> <p>Vendredi : de 10h à 11h</p> <p>Samedi : de 10h à 11h (Permanence de Monsieur le Maire)</p> <p><u>Site internet de la commune</u> : www.commune-frise.fr</p> <p>Téléphone : 03 22 84 46 45</p> <p>Mail : mairie.frise@wanadoo.fr</p> <p>Secrétaire de mairie : M. Julien SERAFFIN</p>	<p>Aides et octrois</p> <p>Aide à la rentrée scolaire : 77 € par enfant ou étudiant sur présentation du certificat de scolarité</p> <p>Remboursement de l'intégralité des frais de cantine scolaire pour tout enfant scolarisé à l'école maternelle de Bray-sur-Somme</p> <p>Colis des aînés offert aux plus de 65 ans en fin d'année</p> <p>Cadeaux et chocolats offerts aux enfants à Noël</p> <p>Chocolats pour les enfants à Pâques</p>						
<p>Services communaux</p> <p><u>Tarifs pour la location de la salle des fêtes</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Pour les habitants de Frise</td> <td>Pour les non-résidents</td> </tr> <tr> <td>Printemps-Eté : 160 €</td> <td>Printemps-Eté : 200 €</td> </tr> <tr> <td>Automne-Hiver : 200 €</td> <td>Automne-Hiver : 240 €</td> </tr> </table> <p>Capacité maximale approximative de la salle : 80 personnes</p>	Pour les habitants de Frise	Pour les non-résidents	Printemps-Eté : 160 €	Printemps-Eté : 200 €	Automne-Hiver : 200 €	Automne-Hiver : 240 €	<p><u>Cimetière</u></p> <p>Concession : 1€/m² (durée : perpétuelle)</p> <p>Urne au columbarium : 500 €</p> <p><u>Les concessions de cimetière sont attribuées dans l'ordre des places disponibles sur le plan en mairie</u></p>
Pour les habitants de Frise	Pour les non-résidents						
Printemps-Eté : 160 €	Printemps-Eté : 200 €						
Automne-Hiver : 200 €	Automne-Hiver : 240 €						



Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal vous souhaitent une très bonne année 2023



Comité de Rédaction : Marjorie Dieu, Bernard Lenglet, Michel Randjia, Julien Seraffin

Impression : Imprimerie Vaillant

Crédits photos : Marjorie Dieu, Bernard Lenglet, Jennifer Limon, Michel Randjia, Julien Seraffin, Alice Trebaux